



COMMUNIQUÉ

SUIVI AUGMENTATIONS SALARIALES – ÇA S’EN VIENT...

2 juin 2025

Chers membres,

Lors de notre dernière rencontre avec le gouvernement, jeudi de la semaine dernière, leurs porte-parole nous a lu le projet de modification réglementaire afin d’octroyer les augmentations salariales et la modification des primes et allocations.

Par conséquent, ce projet devrait être publié d’ici la mi-juin dans la Gazette officielle du Québec et les établissements pourront débuter en modifiant votre taux horaire et salaire. Le tout se fera au cours de l’été. Par la suite, les établissements procéderont au calcul des rétroactivités payables sur le salaire, les primes et allocations.

Voici à nouveau les paramètres :

1^{er} avril 2023 : 6%
1^{er} avril 2024 : 2.8%
1^{er} avril 2025 : 2.6%
1^{er} avril 2026 : 2.5%
1^{er} avril 2027 : 3.5%

Pour ce qui est des primes et allocations, comme nous n’avons pu avoir le document lu entre les mains (???), il nous est impossible de vous donner tous les détails à l’heure actuelle. Une fois le projet déposé dans la Gazette officielle, nous vous ferons parvenir un document explicatif complet.

Dernier élément surprenant...les 3 associations de cadres du réseau SSS ont convenu avec le gouvernement à la fin mars de cette année. Les associations de cadres scolaires ont refusé toute entente et vont poursuivre le gouvernement... malgré tout leur modification réglementaire pour les augmentations salariales a été déposé dans la Gazette officielle, le 28 mai dernier... ils sont donc payés avant vous! La question se pose... ça donne quoi de s’entendre avec le gouvernement?

Équipe APER
association@aper.qc.ca